

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.](#) [ItemBeaumanoir. Coutumes de Beauvaisis. | Les ententes entre ouvriers doivent être punies de prison.](#)

Beaumanoir. Coutumes de Beauvaisis. | Les ententes entre ouvriers doivent être punies de prison.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0033

SourceBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Beaumanoir, Philippe de](#)

Références bibliographiques

- [Mollat du Jourdin, Ongles bleus, Jacques et Ciompi : les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles](#)
- [Philippe de Beaumanoir, Coutumes de Beauvaisis](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb353030903>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mollat du Jourdin, Michel (1911-07-13 -- 1911-07-13)
TITRE Ongles bleus, Jacques et Ciompi : les révolutions
populaires en Europe aux XIVE et XVe siècles
LIEU DE PUBLICATION [Paris]
DATE 1970
EDITEUR [Paris] : Calmann-Lévy , 1970

Les enfants ou les ouvriers doivent être punis
de prison.

"Il y a alliance faite contre l'ouvrier
pour que ce soit en sa faveur, ou
qu'il soit puni ou condamné qui est le meilleur
+ a été mis aussi par qu'il augmente mais
augmente leur punition de leur propre autorité, sachant
qu'il ne peut travailler si moins et établir en leur
des punitions ou des menaces contre les compagnons qui
violeront par cette alliance.

Celui qui le leur tolère agit contre
droit commun et jamais ne vient conclure de
bon contact de travail, car les membres de l'ordre
n'ont rien d'autre que de punir des salaires +
autres que de prison, et l'intérêt est de ne pas
souffrir que il ne soit puni.

Par ce, aussitôt que de telle alliance vint
à l'esprit du souverain et du maître seigneur, il
doit mettre par son autorité les punitions
qui y sont accordées et les tenir pour
éternité prison; et après la punition faite
on publie de chacune 60 sols d'amende."



Besumanoir (contenus de
Bequusii)
(Mollat Wolff. oup. 100. r. 46.)

EXT

EXTRA STRONG

1899